

Critères de sélection : Mini Jeux du Pacifique Palau 2025 Jeux du pacifique TAHITI 2027

Document rédigé par le Manager de l'équipe de Tahiti 2027 (Yohann COURTINE), en concertation avec les entraîneurs de la Sélection de Nouvelle-Calédonie et la Commission Sportive de la Ligue de Judo et DA de Nouvelle-Calédonie

Une adaptation particulière sera observée pour les athlètes de métropole, de la province Nord et du nord de la province Sud.

Critère de participation :

- Être licencié à la Fédération Française (Que ce soit sur un club en Nouvelle-Calédonie ou en France Hexagonale)
- Avoir un passeport civil en cours de validité (au moins 6 mois après le retour des Mini-jeux et Jeux du pacifique)
- Être résidant en Nouvelle-Calédonie depuis plus de 5 ans (en continu ou en cumulé, et être en mesure de la justifier).
- Avoir plus de 15 ans révolus au jour de la compétition.

Critère de sélection à prendre compte du 25 Octobre 2024 jusqu'à la sélection finale :

- **30 avril 2025** pour les Mini Jeux de Palau 2025
- **20 Mai 2027** pour les Jeux du pacifique de Tahiti 2027

Les critères proposés seront ajustés et tiendront compte des objectifs fixés conjointement entre le CTOS et la Ligue sur le nombre de judokas ayant le plus fort potentiel de médailles lors des Mini Jeux et des Jeux du Pacifique.

TOUS les athlètes sélectionnés devront OBLIGATOIREMENT faire partie de la liste des athlètes pré-sélectionnés

POINT DE VIGILANCE : Concernant les Mini Jeux du pacifique de Palau 2025, LA MOITIE de la délégation de Judo devra avoir moins de 21 ans.

1. Performances sportives dans les compétitions internationales et/ou nationales (fonction du niveau d'opposition rencontré) : **REmplir AU MOINS 1 critère dans l'année qui précède l'évènement.**

- Être sur un podium sur les compétitions internationales régionales (Tournois en Australie et Nouvelle Zélande);
- Être sur un podium sur les compétitions internationales régionales OJU;
- Être dans les 7 premiers sur les compétitions internationales Hors OJU ;
- Être qualifié pour les finales des Championnats de France de sa catégorie (Cadet, Junior, Senior) ;
- Être dans les 5 premiers des tournois nationaux LABEL A minimum (Cadet, Junior, Senior).

2. Performances sportives dans les compétitions territoriales avec résultats : **REmplir TOUS LES CRITERES**



Nouvelle-Calédonie

LIGUE DE JUDO DE NOUVELLE-CALEDONIE

Membre affilié de l'Union Océanienne de Judo

FEDERATION FRANCAISE DE JUDO – JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Reconnue d'utilité publique

- Participation et sur le podium aux championnats de Nouvelle-Calédonie (Cadet, Junior, Senior) ;
- Participation et résultats aux compétitions locales inscrites au calendrier de la Ligue de Judo et DA de NC (Cadet, Junior, Senior) ;
- Participation aux stages et regroupements de la sélection calédonienne ;
- Participation et résultat aux tests de sélection si nécessaire (La commission sportive et l'équipe d'encadrement des Jeux et Mini jeux du pacifique se réservent le droit d'organiser des poules de sélection si besoin.) ;
- Participation aux entraînements hebdomadaires de la ligue, avec un minimum de :
 - i. 1 fois par semaine au lancement officiel des critères de sélection (25 Octobre 2024)
 - ii. 2 fois par semaine à compter de Mars 2025 pour Palau 2025, et 1 an avant TAHITI 2027

LORSQU'ILS SONT EN CONCURRENCE, LA PRIORITE DOIT ÊTRE MISE OBLIGATOIREMENT SUR LES ENTRAINEMENTS DE SELECTION.

3. Autres critères :

- Attitude et comportement sur le tatami et en dehors irréprochable en toutes circonstances;
- Engagement (motivation) dans les entraînements et dans les divers championnats, stages etc....
- Se soumettre aux obligations de test anti-dopage organisés par un organisme officiel et/ou par un membre de l'équipe d'encadrement de la délégation.
- Avoir l'équipement nécessaire à l'international (judogi blanc, bleu et ceinture norme IJF)
- Participation OBLIGATOIRE aux entraînements de club (la commission sportive se réserve le droit de consulter les profs de clubs, si besoin) **AU MOINS 1 FOIS PAR SEMAINE.**

Toute sélection peut être remise en cause notamment pour blessure constatée, méforme, non-respect des critères de sélection, absence prolongée sans justificatif, non-respect de la charte, sanction disciplinaire, etc...

4. CAS PARTICULIERS des athlètes résidants ou pour raisons professionnelles basés hors des communes de l'agglomération du Grand Nouméa et en métropole :

Pour ces athlètes, certains critères ne seront pas pris en compte tels que par exemple :

- Participation aux entraînements hebdomadaire de la ligue SAUF lorsque l'athlète est présent sur le territoire ou l'agglomération (vacances, stages, obligations familiales...)
- Participation et résultats aux championnats de Nouvelle-Calédonie (cadet, junior, senior) pour les athlètes de métropole (sauf si présence sur le territoire) ;
- Participation et résultat aux compétitions territoriales et/ou tournois labélisés inscrits au calendrier de la ligue (cadet, junior, senior) pour les athlètes de métropole (sauf si présence sur le territoire) ;
- Participation aux stages et regroupements de la sélection calédonienne pour les athlètes de métropole (sauf si présence sur le territoire) ;
- Participation et résultat aux tests de sélection (OBLIGATOIREMENT dans la catégorie d'inscription. La commission sportive se réservant le droit d'organiser des poules de sélection si besoin) pour les athlètes de métropole (sauf si présence sur le territoire) ;

Suivi des athlètes expatriés :

Une transmission d'informations sur les résultats sportifs est OBLIGATOIRE. Ces résultats doivent être envoyés avec photos et/ou tableaux à l'appui, au manager de la sélection (mail : yohann.courtine@gmail.com, ou WhatsApp : +687 813505). Un suivi et une analyse des résultats pourront être effectués par le commission sportive selon le niveau des championnats ou des tournois pour les athlètes en métropole. Un contact avec l'entraîneur de club ou de la structure peut être demandé aux athlètes expatriés.

Certains critères seront à affiner selon certaines spécificités (exemple d'une féminine seule dans sa catégorie d'âge et de poids ...) et seront étudiés au cas par cas PAR la commission sportive.

5. Cas spécifique d'athlètes dans la vie active

Une attention particulière peut être portée sur certains athlètes ayant des obligations professionnelles importantes. Dans le cas d'athlètes dans des secteurs d'activités (métiers de la sécurité Police/Pompiers, travail de nuit, travail en horaires décalés, travail « au quart » ...), certaines dérogations peuvent être possibles. Néanmoins, il ne s'agit que d'aménagements temporaires, et au cas par cas après une étude précise des obligations.

Ces athlètes devront transmettre obligatoirement un planning professionnel, et s'engager à être présents aux entraînements sur leurs heures de repos. A défaut, ils ne pourront être excusés de présence.

6. Comité de sélection et validation de la sélection finale

Compte tenu du peu de bénévoles et des obligations (contraintes) professionnelles ou personnelles des membres de la commission sportive, **il est proposé que celle-ci se réunisse en comité de sélection dès que la situation au regard des jeux du Pacifique l'exigera.**

La commission sportive (ou Comité de Sélection) est composée de l'enseignant principal de chaque club de Judo qui compose la ligue de Judo et DA de Nouvelle-Calédonie. Chaque enseignant possédant 1 voix. Ce comité de sélection est composé en plus des entraîneurs de la sélection et du Manager (voix non cumulables, mais prépondérantes en cas d'égalité).

La majorité des voix des membres présents est nécessaire pour valider une proposition.

Les éducateurs d'un club affilié, mais qui sont candidats en qualité d'athlète à une sélection concernant les jeux du Pacifique ne pourront pas siéger en comité de sélection. Ils devront se faire représenter par un autre membre du club. En dehors des sélections pour les Mini-Jeux et Jeux du Pacifique, ils siègeront conformément au fonctionnement de ladite commission sportive.

DANS TOUS LES CAS, ce comité de sélection émettra une proposition de sélection (par l'intermédiaire du manager de l'équipe de Nouvelle-Calédonie) au Comité Directeur de la Ligue de Judo, qui validera la sélection.

Le Comité Directeur de la ligue possède le pouvoir de modifier après discussion avec la Manager et les Entraîneurs, le(s) nom(s) qui composeront la sélection finale.

La sélection finale ne sera qu'effective qu'après réception et validation par le CTOS de Nouvelle-Calédonie.

Nouméa le 15 Novembre 2024



Le Manager
Yohann COURTINE